

Conseil de Paris des 8 & 9 février 2010

Vœu relatif aux horaires des travaux sur le site des Halles sur le site des Halles

(rattaché à la délibération 2010 SG 0009)

déposé par Jacques Boutault et les éluEs du groupe Les Verts

Considérant que le réaménagement du site des Halles implique des travaux importants, qui occasionneront pour les riverains des nuisances significatives ;

Considérant que si ces nuisances sont en partie inévitables, elles doivent être réduites au maximum ;

Considérant la demande du permis de construire déposée le 19 décembre 2008, qui stipule que les travaux "impactant" les activités commerciales seront « réalisés en dehors des heures d'ouverture » et les locaux visés « restitués chaque matin en vue de leur exploitation » ;

Considérant qu'elles causeraient pour les riverains, et notamment pour leur sommeil, des nuisances disproportionnées ;

Considérant que la qualité du sommeil est un élément primordial de la santé de chacun, et du développement des jeunes enfants ;

Considérant que les riverains vont devoir subir 8 ans de travaux dans le seul espace public de repos et quasi unique jardin au centre de Paris et qu'il convient de leur offrir des périodes où ils peuvent se réapproprier les lieux ;

Considéré que le conseil de Paris s'est prononcé en avril 2009 pour que « *tout soit mis en œuvre pour que les travaux entrepris dans le cadre du réaménagement des Halles ne soient pas effectués de nuits, ni en fin de semaine, ni les jours fériés* » ;

Considérant que le projet de délibération 2010 SG 0009 méprise cet engagement et mentionne des travaux « *réalisés pendant la nuit ou le week-end* » ;

Sur proposition de Jacques Boutault et des éluEs du groupe Les Verts, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- **Les travaux entrepris dans le cadre du réaménagement des Halles ne soient pas effectués de nuits, ni en fin de semaine, ni les jours fériés.**